RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE
CANTON DE PONT-DE-BUIS LES QUIMERC'H
MAIRIE D'IRVILLAC - 29460

Envoyé en préfecture le 13/02/2026
Reçu en préfecture le 13/02/2026
Publié le
ID : 029-212900864-20260212-202604-DE

Conseil Municipal du 12 février 2026
Délibération n°2026/04

04 - Convention CAF/CAPLD - Approbation de la Convention Territoriale Globale (CTG).

Nombre de conseillers en exercice : 15 **Présents : 10** **Votants : 11**

L'an deux mille vingt-six, le 12 février, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune d'Irvillac, dument convoqué le 4 février 2026, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la Présidence de Monsieur Jean-Noël LE GALL, Maire.

PRÉSENTS : Monsieur LE GALL Jean-Noël, Maire.
Monsieur KERDONCUFF Guy, Madame LECANON Valérie, Monsieur BRUNET François, Madame LE CANN Yvonne, adjoints au Maire.
Madame GOASGUEN Marie-Catherine, Monsieur MONBEL Yann, conseillers délégués.
Madame GODOC Morgane, Monsieur LE GOFF Yann, Monsieur JACQ Laurent.

ABSENTS EXCUSÉS : Madame SCIOU Anaïs donne pouvoir à Monsieur MONBEL Yann,
Madame KERVERN Laurence, Madame BUTEL Ketty, Monsieur MALLEJAC Florian, Monsieur GAUTARD Stéphane.

SECRÉTAIRE : Monsieur Le Maire propose d'élire un secrétaire de séance. Madame GODOC Morgane est désignée secrétaire à l'unanimité.

Dans le cadre d'une démarche nationale, la Caisse d'Allocations Familiales, la Branche famille de la Sécurité Sociale, organise ses interventions auprès des collectivités locales. L'objectif est de développer une démarche fondée sur le partenariat pour renforcer l'efficacité, la cohérence et la coopération des services de proximité mis en place pour les habitants du territoire. Ce partenariat se formalise par la signature d'une Convention Territoriale Globale (CTG), sur une durée de 4 ans à partir du 1er janvier 2026.
La convention territoriale globale réunit la Caf, le Département du Finistère, la Communauté d'Agglomération du Pays de Landerneau-Daoulas et les communes membres ; elle aborde les enjeux partagés dans le champ d'action de la cohésion sociale : l'enfance, la jeunesse, le soutient à la parentalité, l'animation de la vie sociale, le handicap, le logement et le cadre de vie, l'accès aux droits et l'inclusion numérique.
La CTG est construite par ses partenaires et repose sur un diagnostic partagé qui mets en lumière des enjeux partagés pour le territoire. En fonction des priorités d'actions définies, un plan d'action pluriannuel est formalisé.
L'objectif de cette CTG est de mobiliser largement les acteurs de la cohésion sociale, pour cela, il est proposé la mise en place d'une gouvernance politique partagée par le biais, d'un comité de pilotage, d'un comité technique élargi, dénommé groupe projet. Les enjeux majeurs de la CTG seront travaillés au sein de groupe de travail thématique. Ceux-ci sont composés des acteurs du réseau local.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 11 voix pour, 0 abstention, 0 voix contre :

- **Approuve la Convention Territoriale Globale.**
- **Précise que la convention est conclue jusqu'au 31 décembre 2029.**
- **Autorise Monsieur le maire à la signer.**

Pour extrait certifié conforme au registre,
À Irvillac, le 13 février 2026.
Le Maire,
Jean-Noël LE GALL

